



Région académique
HAUTS-DE-FRANCE



VALIDATION DES ÉPREUVES ET OUTILS DE CERTIFICATION EN E.P.S. CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

ETABLISSEMENT :

VILLE :

RNE :

A.P.S.A. :

CHAMP D'APPRENTISSAGE n° 4 :

« Conduire un affrontement interindividuel ou collectif pour gagner ».

CONFORMITE DES PROPOSITIONS

OUI NON

PRINCIPES D'EVALUATION

Une épreuve où l'élève s'engage avec lucidité dans une opposition, seul ou en équipe, pour faire basculer le rapport de force en sa faveur ou en faveur de l'équipe.

AFLP1 et AFLP2 sont évalués lors d'une « situation de fin de séquence »

2 AFLP **choisis par l'enseignant** parmi les AFLP3, AFLP4, AFLP 5 et AFLP6 sont évalués « au fil de la séquence »

BAREMES ET NOTATION

AFLP 1 et 2 sont évalués respectivement sur **7 pts et 5 pts**.

Choix de l'élève de la répartition des points sur les 2 AFLP restants sur **8 points** (3 choix : 4-4, 2-6, 6-2)

Répartition des 8 points au choix de l'élève prévue **au cours des premières séance, avant la situation d'évaluation**

PRINCIPES D'ELABORATION DES EPREUVES DU CA4

Plusieurs rencontres présentant des rapports de force adaptés.

Temps d'analyse entre 2 séquences de jeu d'une même rencontre pour ajuster sa stratégie.

REPERES D'EVALUATION DE FIN DE SEQUENCE

AFLP1 : « Identifier le déséquilibre adverse et en profiter pour produire rapidement l'action décisive choisie et marquer le point »

Capacité de l'élève à identifier une situation favorable et produire des actions décisives pour marquer.

L'évaluation de cet AFLP doit intégrer l'efficacité du pratiquant ou de l'équipe.

REPERES D'EVALUATION DE FIN DE SEQUENCE

AFLP2 : « Utiliser des techniques et des tactiques d'attaque adaptées pour favoriser des occasions de marque et mobiliser des moyens de défense pour s'opposer. »

Capacité de l'élève à utiliser des techniques d'attaque **et/ou** de défense efficaces **au service** d'une intention tactique.

REPERES D'EVALUATION AU FIL DE LA SEQUENCE (2 AFLP retenus parmi les AFLP 3, 4, 5 et 6)

AFLP3 : « Persévérer face à la difficulté et accepter la répétition pour améliorer son efficacité motrice. »

Prise en compte de la **persévérance** (répétition) pour tenter de progresser.

AFLP4 : « Terminer la rencontre et accepter la défaite ou la victoire dans le respect de l'adversaire ; intégrer les règles et s'impliquer dans les rôles sociaux pour permettre le bon déroulement du jeu. »

Capacité de l'élève à accepter et relativiser le résultat.

Capacité de l'élève à intégrer les règles et s'impliquer dans des **rôles sociaux au service du collectif**.

AFLP5 : « Se préparer et systématiser sa préparation générale et spécifique pour être en pleine possession de ses moyens lors de la confrontation. »

Capacité à **structurer et réaliser un échauffement** complet, adapté et efficace à l'épreuve.

AFLP6 : « Connaître les pratiques sportives dans la société contemporaine pour situer et comprendre le sens des pratiques scolaires. »

Comprendre le **sens** des modalités de pratiques scolaires des APSA.

ETUDIER LA PERTINENCE DES PROPOSITIONS

L'ÉPREUVE	L'ÉVALUATION
<p>L'épreuve est définie en associant au sein d'un même contexte d'opposition le couple « perception-action » (AFLP1) et la dimension technico-tactique pour marquer (AFLP2). Leur appréciation ne peut s'effectuer que si le rapport de force est adapté.</p> <p>L'épreuve doit être adaptée au contexte d'enseignement que ce soit dans sa forme (composition des équipes, formules aménagées, formes de pratique) que sur le fond (aménagement des règles, comptage des points, ...)</p> <p>La perception d'une action favorable et la réalisation d'une action décisive (AFLP1) peuvent faire l'objet d'un aménagement de l'épreuve, permettant d'apprécier sa pertinence (ex : bingo)</p> <p>La variété des techniques d'attaque ne peut être appréciée que dans le cadre d'une opposition aménagée ou une situation à thème ou imposant une variété de réponses (AFLP2)</p>	<p>L'aménagement de l'épreuve doit permettre de révéler le degré d'acquisition des AFLP1 et 2, de manière concomitante.</p> <p>Les dimensions offensives et défensives de l'AFLP2 sont évaluées sur 5 points. On veillera à établir une répartition des points entre ces deux éléments dans l'évaluation s'ils ont été tous les deux travaillés !</p>
<p>Les deux séquences de jeu pour chaque rencontre peuvent faire l'objet d'un recueil d'information factuel. Elles donnent un état des lieux sur l'efficacité des choix décisifs (AFLP1), sur les stratégies adoptées (AFLP2) et sur la persévérance dans l'adversité (AFLP3).</p>	<p>L'évaluation de l'efficacité dans la deuxième séquence de jeu doit permettre de vérifier l'efficacité de la mise en œuvre des choix effectués (AFLP2)</p> <p>L'évaluation doit permettre aux élèves d'articuler autant que possible connaissance du résultat et connaissance de l'exécution, la performance (le score) et ce qui a été fait ou pas pour y conduire. (AFLP3)</p>
<p>Le nombre de rencontres, de possessions de balles, de points joués doit être significatif, important.</p> <p>Les rencontres dont la durée est définie en temps seront à <u>limiter</u> autant que possible. Une durée définie ne donne aucune garantie sur les possessions de balles attribuées ou le nombre d'échanges joués. (AFLP1 et 2)</p>	<p>« Gain des matchs ». Cet item doit être redéfini. Il est injuste que des points soient attribués aux élèves en fonction d'un classement. Doivent être préférés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un rapport entre nombre de points gagnés et nombre de points joués sur un ensemble de matchs, - Un rapport entre points marqués et un nombre de possessions de balles en sports collectifs. - son évolution entre les 2 séquences permet d'apprécier l'efficacité des choix opérés (AFLP1)
<p>Les indicateurs choisis dans les AFLP 3 à 6 au fil de la séquence sont utiles au déroulé de l'épreuve en fin de séquence. Ils sont au service de l'AFLP 1 et 2.</p> <p>L'épreuve sous-entend une organisation et une répartition des rôles au sein de la classe ou des groupes permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le respect des règles de fonctionnement, du jeu (rôle d'arbitre) et des joueurs (partenaire(s) et adversaire(s)), - Une implication dans les rôles d'observateur(s) pour communiquer des informations simples et/ou de partenaire(s) pour persévérer tout au long de la rencontre (ronde à l'italienne, coupe « Davis », scores acquis, ...). (AFLP4) 	<p>L'engagement de l'élève ne doit pas être traduit en : investissement, participation, progrès. L'évaluation des rôles doit nécessairement intégrer l'impact de ces rôles sur le fonctionnement collectif ou sur l'activité d'un ou plusieurs pairs. (AFLP4)</p> <p>Il révèle la capacité des élèves à gérer leurs émotions et à prendre des décisions (en tant qu'arbitre, joueur ou observateur).</p> <p>La qualité de l'échauffement est un révélateur du niveau de performance envisagée. Il est à envisager à deux niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La forme : la structure, les étapes, la progressivité - Le fond : spécifique à l'activité (AFLP5)
<p>Les temps d'échanges et de verbalisation sur la dimension culturelle de l'activité, sont autant d'occasions d'explicitier les formes scolaires choisies, d'en comprendre le sens pour favoriser l'implication des élèves. (AFLP6)</p> <p>Les temps d'analyse de pratique (support verbal ou écrit) constituent des moments privilégiés pour recueillir des données sur cet AFLP. - Des outils pour avoir la trace de ces échanges réalisés sont à construire (vidéo, enregistrement audio, support écrit...).</p>	<p>L'évaluation du rapport pratiques sportives / pratiques scolaires ne doit pas se traduire en un test de connaissances. Il s'exprime par la capacité à analyser sa pratique (points forts, points faibles) dans le cadre d'une pratique adaptée et de mesurer l'écart avec les performances et modalités de pratique du monde sportif.</p> <p>Il est aussi possible de s'intéresser à la compréhension par les élèves des règles spécifiquement adoptées en E.P.S. et avec leur groupe (pourquoi ces aménagements ? : nombre de joueurs par équipe, modalité de marque, actions interdites ou encouragées, etc.).</p>

CONFORMITÉ ET PERTINENCE DE L'OUTIL DE CERTIFICATION**La commission départementale a jugé l'outil, par rapport au référentiel****conforme****non conforme****Motifs et remarques :****La commission académique a déclaré l'outil****pertinent****à consolider****Motifs et remarques :**